

CSSS CÔTE-DES-NEIGES, MÉTRO ET PARC-EXTENSION

ÉTUDE DE CAS

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU CLSC CÔTE-DES-NEIGES



Jérôme Ribesse, M.Sc.

Rodolfo Aguirre, B.Sc.

Jean Zigby, M.D.

Novembre 2005

À paraître :

Évaluation énergétique au CSSS Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension.

Achats verts au CSSS Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension.

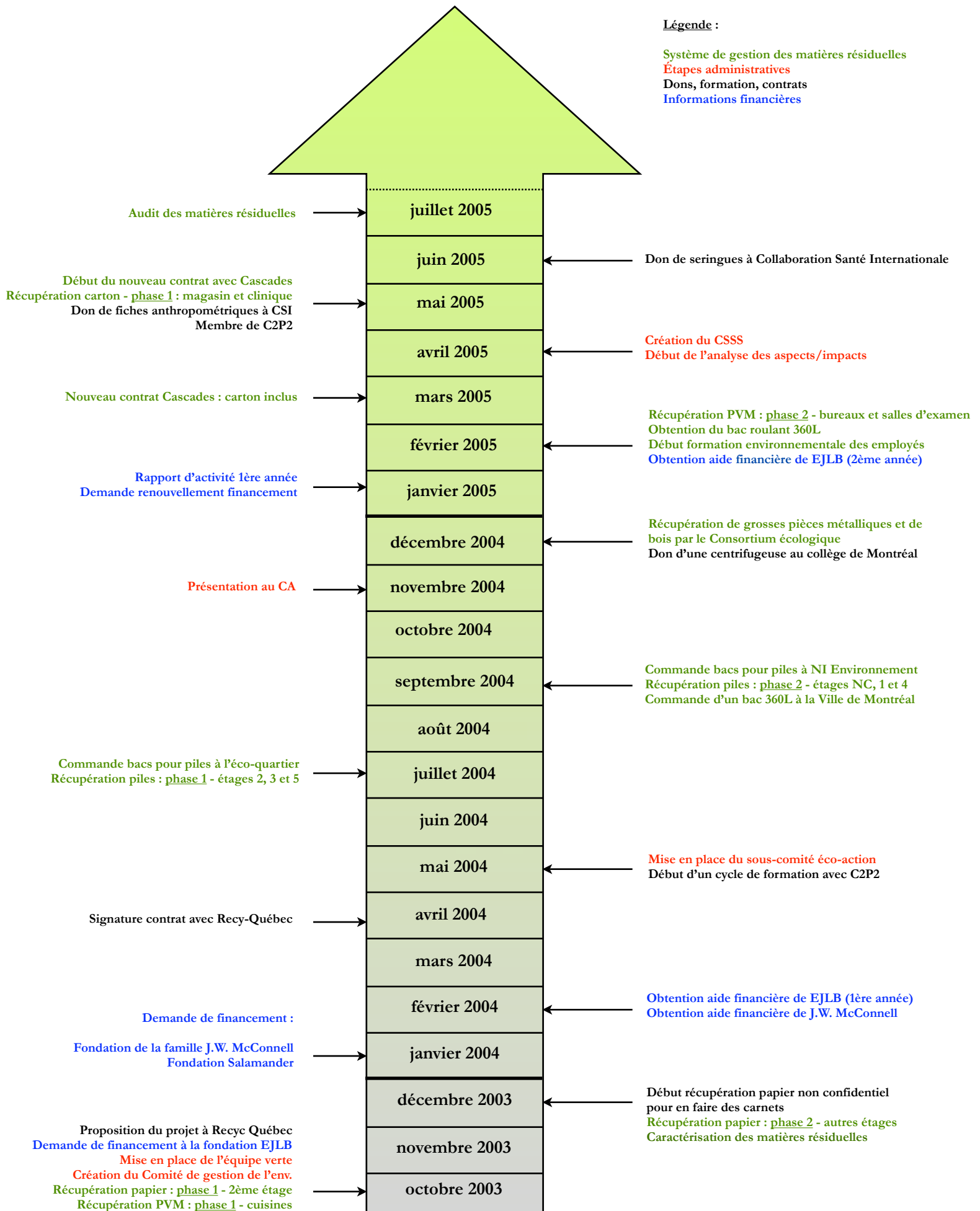
Légende :

Système de gestion des matières résiduelles

Étapes administratives

Dons, formation, contrats

Informations financières



Sommaire

| | |
|--|----|
| Avant-propos | 1 |
| Remerciements | 2 |
| Coordonnées des auteurs | 3 |
| Introduction | 4 |
| Mise en contexte | 7 |
| La gestion des matières résiduelles au Québec | 7 |
| Le système de santé | 8 |
| Présentation de l'établissement | 10 |
| Territoire | 10 |
| Mission | 10 |
| Services offerts | 11 |
| L'engagement environnemental | 12 |
| Le CSSS Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension | 13 |
| Démarches d'implantation entreprises | 14 |
| Gestion des matières résiduelles | 14 |
| Résultats obtenus | 21 |
| Conclusions et facteurs de succès identifiés | 26 |
| Contraintes rencontrées et solutions apportées | 30 |
| Financement du projet | 34 |
| Annexes | 38 |
| Sources d'inspiration | 38 |
| Coordonnées de nos collaborateurs | 40 |
| Glossaire | 42 |
| Bibliographie | 44 |

Avant-propos

La mise en place d'un système de gestion des matières résiduelles est relativement simple et nécessite des investissements raisonnables en temps et en argent (pour plus d'informations, reportez-vous au chapitre "Financement du projet"). C'est sans doute une des raisons pour lesquelles de nombreux établissements de santé récupèrent déjà plusieurs types de matières résiduelles, le papier en premier lieu. Ce guide s'adresse à des établissements qui, comme le vôtre, désirent aller plus loin en se dotant d'un système qui leur permettra non seulement de récupérer tous les types de matières résiduelles recyclables qu'ils génèrent, mais surtout d'atteindre des taux élevés de récupération. La participation d'employés bénévoles regroupés au sein d'une équipe verte permet d'atteindre cet objectif à peu de frais puisqu'ils peuvent se charger de la mise en place des bacs de récupération ainsi que de la communication et de la formation environnementale des employés. Ce guide devrait vous permettre de gagner du temps en identifiant dès le départ certaines des contraintes auxquelles vous pourriez être confrontés et ainsi, à les prévenir lors de la mise en place de votre système de gestion des matières résiduelles.

Comme vous le verrez à la lecture de ce guide, notre approche présente plusieurs particularités qui englobent la gestion des matières résiduelles mais également d'autres aspects de la prévention de la pollution. Ainsi, le système de gestion de l'environnement que nous mettons en place dans notre établissement intègre bien entendu des considérations environnementales mais aussi des considérations économiques (efficacité énergétique) et sanitaires (remplacement de certains produits chimiques par des alternatives moins toxiques).

Une autre particularité réside dans la volonté affichée des auteurs de documenter et de disséminer les résultats obtenus pour en faire bénéficier tous les autres établissements de santé. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils ont demandé et obtenu des subventions auprès de Recyc-Québec et auprès de plusieurs fondations.

La mise en place d'un système de gestion de l'environnement au CSSS Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension a été initiée au CLSC Côte-des-Neiges située dans le quartier du même nom à Montréal. Cette installation compte environ 500 employés, dont une centaine d'infirmières et une vingtaine de médecins, et procure annuellement des soins à environ 28 000 usagers, visites à domicile comprises.

L'étude de cas présentée dans ce document ne concerne que le CLSC Côte-des-Neiges et toutes les données qui suivent se rapportent uniquement au bâtiment situé au 5700, chemin de la Côte-des-Neiges.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- Les membres du personnel du CLSC Côte-des-Neiges sans qui rien de tout ceci n'aurait été possible. Et plus particulièrement : Guy Bourdon (ouvrier de maintenance), Mario Castaneda (ouvrier de maintenance), Julie d'Entremont (directrice des ressources financières, techniques et informationnelles), Gustave Fournier (concierge), Anne Lizotte (acheteuse), François Savard (commis senior), Marc Sougavinski (directeur général du CSSS Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension) et Suzanne Walsh (directrice des affaires universitaires).
- Les membres de l'équipe verte du CLSC Côte-des-Neiges : Christel Benoît (secrétaire de direction), Daniel Labrie (technicien en hygiène du travail), Monique Lupien (secrétaire de direction), Ruth Maldonado (technicienne en administration), Elise Simard (technicienne en hygiène du travail), Laurier Thériault (technicien en hygiène du travail), Bernadette Thibaudeau (infirmière), Brigitte Veilleux (agente d'information) et Michèle Vincent (secrétaire de direction).
- Les membres du conseil d'administration du CSSS Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension.
- Laura Shea (assistante de recherche au département de médecine familiale de l'Université McGill).
- Les étudiants de l'école d'environnement de l'Université McGill qui participent bénévolement au projet : Thomas Adams, Genny Gonzales, Jennifer Holdner, Rachel Pommier et Maryline Tovar.
- L'Association canadienne des médecins pour l'environnement.
- Le Centre canadien de prévention de la pollution et plus particulièrement Chris Wolnik et Kady Cowan.
- La Fondation EJLB et la Fondation de la Famille J. W. McConnell.
- Recyc-Québec et plus particulièrement Simon Lafrance et Jérôme Cliche.
- Le syndicat CSN du CLSC Côte-des-Neiges.

Et enfin, Monsieur Philippe Couillard (Ministre de la santé et des services sociaux, député de Mont-Royal).

Coordonnées des auteurs

Jérôme RIBESSE

Coordonnateur de la gestion de l'environnement

CSSS Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension

5700, chemin de la Côte-des-Neiges

Montréal, Québec, H3T 2A8

Téléphone : (514) 731-1386 poste 2178

Télécopieur : (514) 731-9600

Courriel : jerome.ribesse@ssss.gouv.qc.ca

Rodolfo AGUIRRE

Spécialiste en environnement

CSSS Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension

5700, chemin de la Côte-des-Neiges

Montréal, Québec, H3T 2A8

Téléphone : (514) 731-1386 poste 318

Télécopieur : (514) 731-9600

Courriel : er_aguirre@yahoo.ca

Jean ZIGBY

Administrateur et instigateur du projet

CSSS Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension

5700, chemin de la Côte-des-Neiges

Montréal, Québec, H3T 2A8

Téléphone : (514) 731-1386 poste 2487

Télécopieur : (514) 731-9600

Courriel : jeanzigby@mac.com

Introduction

L'un des plus anciens impératifs de la médecine date de plus de 2000 ans et est résumé en 3 mots écrits à l'époque par le médecin grec Hippocrate : « *Primum non nocere* », d'abord ne pas nuire !

De nos jours, il apparaît de plus en plus évident que notre système de santé a de la difficulté à suivre ce code d'éthique élémentaire. Il existe de nombreuses preuves qui établissent que, lorsque la santé des écosystèmes (air, terre et eau) décline, il en va de même pour la santé humaine. De façon très progressive, gouvernement après gouvernement, l'Europe et les États-Unis ont adopté des législations et proposé des incitatifs permettant de réduire les impacts environnementaux de leurs systèmes de santé respectifs. Malheureusement, le modèle de consommation actuel du système de santé québécois (et canadien dans son ensemble) et la génération de matières résiduelles qui y est associée sont toujours responsables de dégâts environnementaux majeurs.

En 1998, le gouvernement du Québec a adopté le **Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 [1]**, devenu par la suite, la **Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 [2]**. Ce **Plan** constitue l'appel officiel du gouvernement à réduire de 65% les quantités de matières résiduelles générées d'ici 2008. En 2003, un médecin a débuté une réflexion sur l'impact environnemental de son milieu de travail et a eu une idée. Il avait l'intime conviction que son CLSC devait mettre en place un système de gestion de l'environnement afin de prévenir la pollution produite par son institution. Il a décidé de présenter son idée à ses collègues de travail et il s'est avéré que certains d'entre eux partageaient sa vision. Il a donc demandé à l'administration de son établissement si la mise en place d'un système de gestion de l'environnement était envisageable. Les administrateurs ont, eux aussi, démontré de l'intérêt pour son projet. Il a alors contacté Recyc-Québec pour leur présenter son idée et le document que vous avez en main aujourd'hui est né de leur association. Recyc-Québec a vu le potentiel que cette initiative locale, située au cœur des préoccupations de plusieurs ministères, avait de se répandre à travers tout le Québec, surtout en cette période de responsabilisation environnementale.

Ce guide constitue le premier fascicule d'une série de documents sur les changements mis en place dans notre établissement et que devrait subir l'industrie de la santé dans son ensemble. Tandis que l'administration de notre institution faisait face aux défis nés des fusions d'établissements et que les employés étaient préoccupés par le rôle qui allait être le leur dans cette nouvelle structure, un petit groupe de travailleurs aidés par quelques cadres motivés a réussi à répondre à une problématique pertinente, très actuelle, mais encore et toujours ignorée par notre industrie : la pollution qu'elle crée et la détérioration de l'environnement qui en résulte. Grâce à l'inspiration, à la créativité et au travail de bénévoles, un financement d'amorçage a pu être obtenu auprès d'organismes tels que la Fondation EJLB, la Fondation de la famille J. W. McConnel et l'Association canadienne des médecins pour l'environnement. Le but était de prouver qu'à court terme ce projet était viable à la fois d'un point de vue environnemental et d'un point de vue financier. C'est chose faite ! ... et pour cela, nous avons commencé par la gestion des matières résiduelles.

L'engagement de notre établissement en faveur de la prévention de la pollution est donc bénéfique d'un point de vue environnemental et d'un point de vue financier mais, surtout, il est perçu comme une grande source de fierté par les membres du personnel.

À première vue, vous pourriez penser que la mise en place d'un système de gestion des matières résiduelles nécessite un gros investissement financier. Cette étude de cas réalisée au CLSC Côte-des-Neiges va vous démontrer le contraire. En effet, il a fallu essentiellement deux choses pour mener à bien ce projet : la volonté de l'administration et la créativité des membres du personnel. Bien entendu, de l'argent a été nécessaire, ne serait-ce que pour acheter des mini-poubelles ou signer un contrat avec Cascades pour récupérer notre papier et notre carton; mais, comme vous le verrez par la suite, le fond de démarrage minime nécessaire peut facilement et rapidement être remboursé par d'autres actions en faveur de l'environnement.

Cette donnée est d'autant plus importante que votre établissement est petit. Si, dans le cas d'un gros établissement, tel qu'un hôpital, la récupération des matières résiduelles peut devenir une source de revenus par leur vente à des entreprises de recyclage [3], dans le cas d'un établissement tel que le nôtre, les faibles quantités de matières récupérables générées semblent constituer un désavantage puisqu'elles ne sont pas monnayables auprès des compagnies de récupération. Comment, dès lors, financer la récupération des matières résiduelles ? En allant plus loin et en ne se limitant pas à la simple gestion de ces matières résiduelles! Quiconque s'intéresse un tant soit peu à l'environnement est certainement familier avec l'acronyme "**3 R**" qui correspond à la **réduction à la source**, au **réemploi** et à la **récupération**. L'ordre de ces 3 R est particulièrement important car, en terme de prévention de la pollution, c'est la réduction à la source qui donnera les meilleurs résultats. Ainsi, inciter les membres du personnel à faire des impressions Recto-Verso permettra de réduire les quantités de papier utilisées et par là même de réduire les quantités de papier à récupérer. Cette réduction à la source permettra en outre de réaliser des économies puisque l'établissement achètera moins de papier. C'est donc cette vision intégrée de l'environnement que nous vous proposons d'adopter pour financer la mise en place de votre propre système de gestion des matières résiduelles.

Ce que nous aimerions vous faire comprendre, c'est qu'il ne faut pas vous concentrer uniquement sur la gestion des matières résiduelles sans tenir compte des autres impacts environnementaux liés au fonctionnement de votre établissement. Tout d'abord parce que, comme nous l'avons dit auparavant, la prévention de la pollution doit devenir l'une des premières préoccupations des établissements de santé; ensuite parce que gérer l'environnement de façon globale permet d'autofinancer la gestion environnementale. Nous vous conseillons de vous reporter au chapitre "Financement du projet" pour voir comment notre projet commence à s'autofinancer. L'administration de notre établissement a en effet accepté que l'argent économisé grâce au système de gestion de l'environnement soit utilisé pour continuer la mise en place de ce système.

Certains d'entre-vous diront que nous avons reçu de grosses sommes d'argent et que cela a facilité la mise en place de notre système de gestion des matières résiduelles. Nous avons effectivement reçu de l'argent de plusieurs fondations et de Recyc-Québec pour la simple et bonne raison que ces organismes désiraient que notre établissement serve de modèle à l'ensemble du système de santé québécois et que nous le disséminions. Cet argent n'a pas servi à mettre en

☀ Nous avons remplacé les ciseaux à usages unique utilisés à la clinique par des modèles non stériles à usage multiple, ce qui nous permet de réaliser des économies tout en réduisant notre impact sur l'environnement.

place notre système de gestion des matières résiduelles mais plutôt à engager une équipe de 3 personnes dans le but de documenter la mise en place d'un système de gestion de l'environnement dans un établissement de santé, ce qui n'a jamais été fait à ce jour au Québec. Le travail que ce groupe réalise au CSSS Côte-des-Neiges, Métro et Parc-extension va être progressivement disséminé, en commençant par la gestion des matières résiduelles. Outre le salaire de ces 3 personnes, l'argent obtenu leur permet de participer à des conférences et à des séminaires de formation (dont 3 organisés par le Centre canadien de prévention de la pollution) et leur permet de produire des documents tels que celui-ci. Mentionnons également que les 3 personnes embauchées ne travaillent pas que sur la gestion des matières résiduelles, mais aussi sur d'autres volets de la gestion environnementale, tels que l'efficacité énergétique ou les achats verts.

La dissémination de nos résultats est déjà effective puisque depuis que le CLSC Côte-des-Neiges a fusionné avec les CLSC Métro et Parc-Extension, ces 2 installations se sont dotées d'équipes vertes et ont commencé à réorganiser leur système de gestion des matières résiduelles en vue d'atteindre les objectifs d'ICI On Recycle. Dans chacune de ces 2 installations, ce sont les membres bénévoles des équipes vertes qui supervisent l'opération tout en bénéficiant de l'expérience développée au CLSC Côte-des-Neiges.

Qu'un établissement de santé se dote d'un système de gestion de l'environnement peut paraître étrange mais c'est cette direction qui va être privilégiée dans les années à venir et nous avons décidé de ne pas rater ce rendez-vous! Au Canada et ailleurs dans le monde, de nombreuses institutions ont commencé à se regrouper au sein d'associations telles que le Centre canadien de prévention de la pollution (dont notre établissement est membre) ou Healthcare without harm ! Le Québec pourrait facilement devenir un leader mondial car notre province possède déjà de nombreux exemples d'établissements qui se préoccupent de l'environnement. Alors, qu'attendez-vous pour leur emboîter le pas ? N'hésitez pas à nous contacter et d'ici là, bonne lecture !

Mise en contexte

La gestion des matières résiduelles au Québec

Préoccupé par la menace que représentent les matières résiduelles sur la qualité de l'environnement, le gouvernement du Québec a adopté en 1998 le **Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008**. Ce plan vise la mise en valeur (par réduction, par réemploi, par recyclage, par compostage ou, à défaut, par valorisation) de plus de 65% des 7,7 millions de tonnes de matières résiduelles pouvant être mises en valeur chaque année au Québec [1]. Dans le cas particulier des industries, des commerces et des institutions (ICI), le **Plan** fixe à 80% l'objectif global de mise en valeur des matières résiduelles pouvant être valorisées. La bonne gestion des matières résiduelles est d'autant plus importante que 6% des émissions de GES proviennent justement de l'élimination des matières résiduelles (Recyc-Québec, comm. pers.). Le CLSC Côte-des-Neiges s'est donné pour objectif d'obtenir la certification « ICI On Recycle ! » qui impose de mettre en valeur 65% des matières résiduelles valorisables et d'atteindre au moins 3 des 7 objectifs de récupération suivants : 70% des papiers et des cartons, 70% du bois, 60% des matières putrescibles, 95% des métaux, 70% des plastiques, 95% du verre et 70% des matières textiles. Le tableau 1 présente les objectifs fixés par le **Plan** sur lesquels est basée l'attestation « ICI On Recycle ! », ainsi que les résultats obtenus à ce jour (juillet 2005) par le CLSC Côte-des-Neiges et dont nous discuterons plus loin.

Tableau 1 : Objectifs de récupération pour le secteur des ICI et taux de mises en valeur atteints en juillet 2005 au CLSC Côte-des-Neiges (adapté du Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008)

| | Quantités pouvant être mises en valeur (x 1000 tonnes) | Résidus à récupérer | |
|----------------------|--|---------------------|--|
| | | Objectifs | Quantités récupérées au CLSC Côte-des-Neiges |
| Papiers et cartons | 882 | 70% | 88% |
| Verre | 38 | 95% | 91% |
| Plastiques | 162 | 70% | 52% |
| Métaux | 1081 | 95% | 91% |
| Textiles | non déterminé | 70% | non estimé |
| Bois | 202 | 70% | non estimé |
| Résidus putrescibles | 188 | 60% | non estimé |

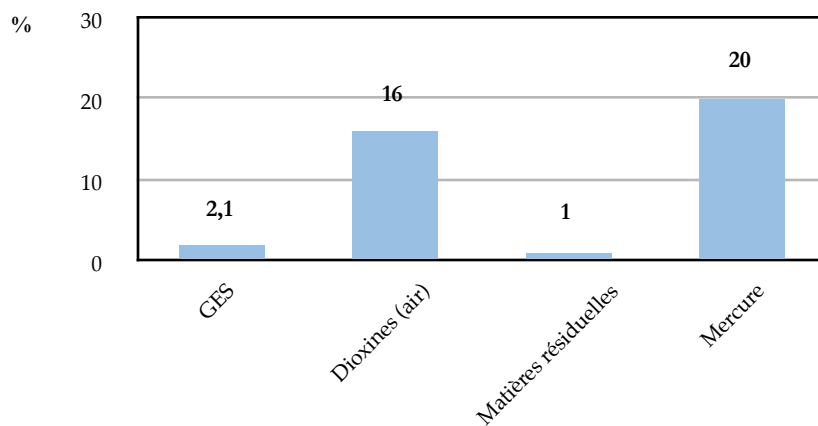
Le système de santé

Les établissements de santé doivent être particulièrement préoccupés par la qualité de l'environnement parce qu'elle a une influence sur la santé humaine [4]. On sait par exemple que la pollution réduit la qualité de l'air que nous respirons et celle de l'eau que nous buvons. Si l'on se réfère à la **Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec** [5], la mission d'un établissement de santé est de prodiguer des services de santé et des services sociaux de nature **préventive** et curative.

S'ils veulent être en accord avec leur mission, les établissements de santé doivent donc diminuer leur incidence sur l'environnement, d'autant plus qu'ils représentent 10% du PIB du Canada (les hôpitaux représentant à eux seuls 1/30^{ème} de l'économie canadienne) et qu'on estime qu'ils contribuent ainsi pour une part non négligeable à la pollution (air, terre, eau) produite au Canada [4].

Comme l'illustre la figure 1, le système de santé canadien émet environ 2,1% de l'ensemble des gaz à effet de serre (GES) produits au pays. C'est aussi le second plus grand émetteur de dioxines dans l'air avec 16% des émissions totales. Il est enfin responsable de 20% des émissions de mercure par les processus d'incinération et produit 1% des matières résiduelles.

Figure 1 : Contribution du système de santé canadien à la pollution produite par le Canada (adapté de [4]).



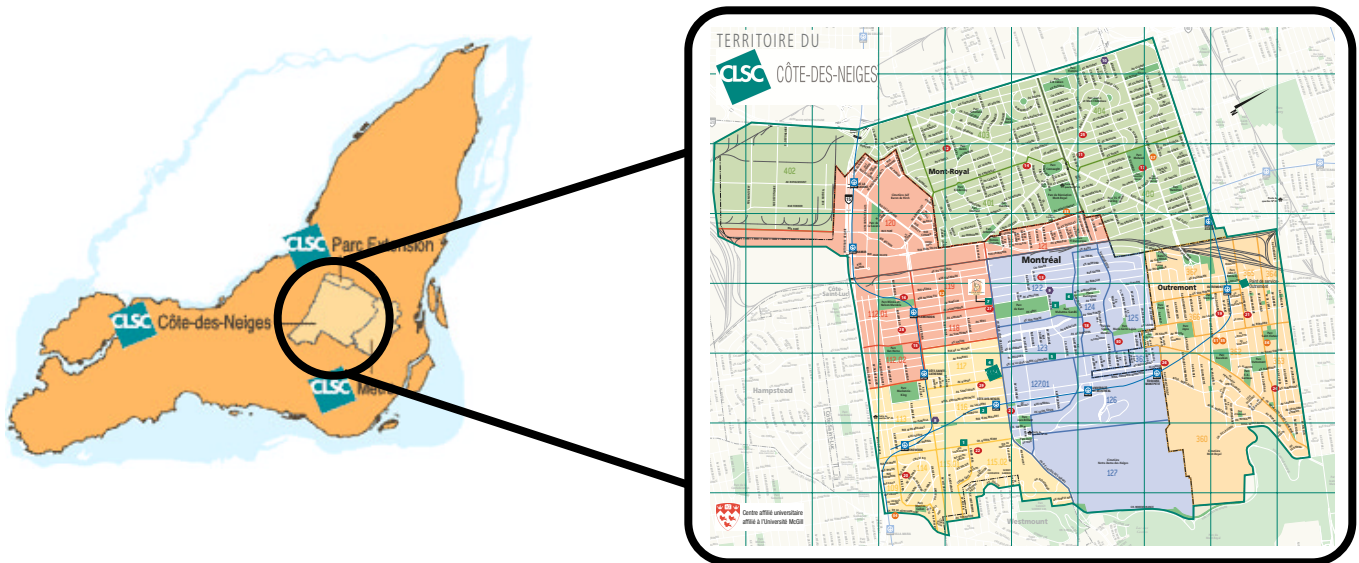
Forts de ces différentes observations, nous constatons que le système de santé contrevient en partie à sa mission telle que définie par la **Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec**, qui est notamment de prévenir les maladies. Au lieu de prévenir la pollution, le système de santé y contribue de façon importante et a donc une incidence sur la santé des personnes qu'il est censé soigner. À l'heure de la ratification du protocole de Kyoto, le système de santé a donc un grand rôle à jouer dans la réduction de la pollution.

Au Québec, il n'existe pas de règlement visant la prévention de la pollution sous toutes ses formes par le système de santé. Il existe bien des règlements sur les matières dangereuses, les déchets biomédicaux, les déchets radioactifs et les matières contaminées mais, s'ils contribuent à prévenir la pollution, ils n'ont pas été écrits uniquement dans ce but et pourraient être améliorés à bien des niveaux. À l'heure actuelle, toutes les mesures en faveur de la prévention de la pollution (outre le respects de ces règlements) prises par un établissement de santé le sont sur une base strictement volontaire!

Présentation de l'établissement

Territoire

Le CLSC Côte-des-Neiges et son point de service Outremont couvrent les secteurs géographiques de Côte-des-Neiges, Snowdon, Outremont et Ville Mont-Royal. [6] [7]







Mission

Le CLSC Côte-des-Neiges offre des services de santé et des services sociaux de première ligne à la population de son territoire, conformément à sa mission définie dans la **Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec**.






À cette mission, le CLSC intègre une vocation d'enseignement, de formation et de recherche, découlant de son statut de centre affilié universitaire, affilié à l'Université McGill, d'un contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal et des accords avec d'autres universités et maisons d'enseignement des niveaux collégial et secondaire. Une collaboration est aussi présente avec la clinique de médecine familiale Herzl de l'hôpital général juif et le Centre hospitalier St. Mary.

Services offerts

Les résidants du territoire desservi par le CLSC Côte-des-Neiges peuvent bénéficier d'une gamme de services de santé et de services sociaux :

-  Service de santé mentale
-  Enfance-Famille, Jeunesse, Adulte
-  Soins et services cliniques
-  Soutien à domicile

Des personnes habitant à l'extérieur des limites du territoire ont aussi accès à certains services offerts par le CLSC Côte-des-Neiges en raison de mandats régionaux spécifiques qui lui sont dévolus :

-  Santé au travail
-  SARIMM (Service d'aide aux réfugiés et immigrants du Montréal métropolitain)
-  Clinique Santé-Accueil
-  Maison de naissance
-  GMF (Groupe de médecine familiale)









L'engagement environnemental

Sensibilisée à l'impact que les activités de son établissement ont sur l'environnement, l'administration du CLSC Côte-des-Neiges a décidé de se doter d'un système de gestion de l'environnement dès octobre 2003. L'une des premières étapes a consisté à adopter une politique environnementale; ce que le conseil d'administration a fait en février 2004. Cette politique a ensuite été largement diffusée au sein de l'établissement : elle est affichée en permanence (en français et en anglais) à chaque étage du bâtiment et un résumé a été inséré dans le journal interne. Elle peut en outre être consultée en tout temps sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.clscote-des-neiges.qc.ca/fr/clsc/DocumentInstitutionnels.aspx>.

The image displays two versions of the CLSC Côte-des-Neiges Environmental Policy document. The larger document on the left is in French, titled "Politique Environnementale". It includes the CLSC logo and the text: "S'adresse à tout le personnel, aux médecins, aux résidents, aux étudiants et aux stagiaires." The "Énoncé de principe" states: "Tout en poursuivant sa mission, qui est d'offrir des services de première ligne en santé et services sociaux à la population de son territoire, le CLSC Côte des Neiges croit important d'intégrer à ses pratiques le souci de réduire les effets nuisibles sur l'environnement." The "Objectifs" section lists: "Favoriser la mise en place de « façons de faire » environnementales, notamment en ce qui concerne la diminution des polluants." and "Encourager l'utilisation efficace des ressources énergétiques et la consommation équilibrée des ressources matérielles." It also states: "La mise en application de cette philosophie se fera à travers un système de gestion environnementale qui se définit à travers les objectifs suivants :". A list of objectives follows: "respecter ou améliorer notre performance dans l'application des lois et règlements en vigueur relativement à l'environnement;", "réduire notre production de matières résiduelles;", "diminuer notre consommation et favoriser les achats de produits ou services nous permettant de réduire les effets nocifs sur l'environnement;", "communiquer nos objectifs au personnel et l'aviser lorsque ces objectifs sont atteints;", "travailler en collaboration avec nos partenaires et les personnes de notre communauté en ce qui concerne l'environnement;", "impliquer et outiller notre personnel dans les gestes à poser afin d'avoir un impact positif sur l'environnement;", and "avoir des mécanismes de suivi et de rétroaction sur les cibles visées de même que des mécanismes d'analyse des résultats obtenus afin de nous permettre de réviser nos objectifs." The bottom left corner features the logo of the Centre Affilié Universitaire Affilié à l'Université McGill.

The smaller document on the right is in English, titled "Environmental Policy". It includes the CLSC logo and the text: "To all the personnel, including doctors, residents, students and the trainees." The "Principle" states: "While continuing its mission, which is to offer first line services in health and social services to the population of its territory, the CLSC Côte-des-Neiges believes it important to integrate into its practices the reduction of harmful (noxious) effects on the environment." The "Objectives" section lists: "To support the installation of environmental practices, in particular with regard to the reduction of polluting agents." and "To encourage effective use of energy and well-balanced consumption of material resources." It also states: "The implementation of this philosophy will be done through an environmental management system which is defined by the following objectives:". A list of objectives follows: "to respect or improve our performance in the implementation of the laws and regulations in force in relation to the environment;", "to reduce our production of residual waste material;", "to decrease our consumption and to support the purchases of products or services allowing us to reduce the harmful effects on the environment;", "to communicate our objectives with the personnel and to inform when these objectives are achieved;", "to work in collaboration with our partners and people of our community with regard to environment;", "to implicate and equip our personnel in the actions proposed to have a positive impact on environment;", and "to create mechanisms of follow-up, review, analysis and reassessment of objectives." The bottom right corner features the logo of the Centre Affilié Universitaire Affilié à l'Université McGill.

Cette politique, qui s’adresse à l’ensemble du personnel ainsi qu’à la population, annonce que l’établissement désire agir pour diminuer l’incidence de ses activités sur l’environnement et sur la santé humaine. Elle présente également les objectifs que compte poursuivre le CLSC pour réduire effectivement son impact sur l’environnement :

-  respecter les lois et les règlements en vigueur
-  éduquer et sensibiliser les employés aux impacts environnementaux générés par le système de la santé
-  créer et mettre en place un système de gestion environnementale
-  réduire la consommation générale et les quantités de matières résiduelles produites par les activités de l’établissement
-  augmenter les 3 RV (réduction à la source, ré-emploi, recyclage et valorisation)
-  réduire la consommation directe et indirecte d’énergie et de combustibles fossiles par les employés
-  promouvoir l’utilisation d’alternatives économiques, saines et environnementales : faire du vélo ou marcher pour venir travailler
-  réduire notre impact sur l’environnement en supportant des entreprises locales et en faisant nos achats chez elles chaque fois que c’est possible

Le CSSS Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension

Nous ne sommes pas le premier établissement de santé à constater qu’il a une incidence sur l’environnement et à faire de la prévention de la pollution l’un de ses chevaux de bataille, bien au contraire !

Il existe depuis une dizaine d’années une volonté, au Canada et dans d’autres pays, de réduire l’impact du système de santé sur l’environnement. Vous trouverez en annexe une description de certains des organismes qui jouent un rôle important dans cette démarche et auprès desquels nous avons trouvé notre inspiration. À titre d’établissement soucieux de l’environnement, le CSSS Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension est devenu membre du Centre canadien de prévention de la pollution en mai 2005 et de la Coalition canadienne pour un système de santé écologique en septembre 2005 (les logos de ces 2 organismes sont reproduits sur la page couverture de ce document).

Démarches d'implantation entreprises

Afin de faciliter la lecture de ce chapitre, veuillez vous reporter à la ligne de temps située au début de ce document.

Gestion des matières résiduelles

La mise en place d'un système de gestion de l'environnement au CLSC Côte-des-Neiges a débuté en octobre 2003. Ce projet, intitulé "mise en place d'un système de gestion de l'environnement dans un CLSC de Montréal", imaginé par le Dr Jean Zigby, médecin de famille au CLSC Côte-des-Neiges a été proposé à l'administration dans le courant de l'année 2003. Un système de gestion des matières résiduelles a donc été mis en place de façon progressive. Dès le départ, il a été décidé de ne pas se limiter à la gestion des matières résiduelles et d'identifier des économies potentielles qui permettraient de financer les dépenses liées à la mise en place du système de gestion des matières résiduelles.

Avec l'adoption d'une politique environnementale, l'une des premières étapes de la mise en place du système de gestion de l'environnement a été de se doter de plusieurs groupes de travail. Le premier à avoir été mis en place est l'**équipe verte**. L'équipe verte est composée de membres du personnel bénévoles : médecins, infirmières, secrétaires, commis, techniciens.

Ses membres se rencontrent sur une base mensuelle pour discuter de sujets ayant trait à l'environnement et plus spécifiquement à la prévention de la pollution au CLSC. Les rôles des membres de l'équipe verte sont :



- ☒ de conscientiser les employés en organisant des conférences midi et des kiosques sur des sujets variés reliés à l'environnement (pesticides, OGM, produits de nettoyage écologiques, journée de la Terre,...)
- ☒ de faire des recommandations au comité de gestion de l'environnement
- ☒ d'aider l'administration à mettre en œuvre certaines initiatives telles que l'éducation du personnel ou la mise en place du système de gestion des matières résiduelles.

Un second groupe de travail a également vu le jour à la même période : le **Comité de gestion de l'environnement** (CGE) composé de:

- 🌿 3 cadres: la directrice des finances, la chef du programme des soins et services cliniques et la directrice du maintien à domicile
- 🌿 le coordonnateur de la gestion de l'environnement
- 🌿 le consultant en environnement
- 🌿 l'acheteuse de l'établissement
- 🌿 1 médecin : le Dr Zigby
- 🌿 1 membre de l'équipe verte

La composition variée du CGE constitue un atout car elle permet de tenir compte des préoccupations de la majorité des employés du CLSC. Les décisions qui sont prises au sein de ce comité sont en vue de maximiser les retombées positives pour les employés.

C'est au sein du CGE que sont prises toutes les décisions concernant le système de gestion de l'environnement. Les membres du CGE se rencontrent sur une base mensuelle, ce qui permet d'obtenir des résultats rapides. Une des premières actions du CGE a consisté à élaborer la politique environnementale de l'établissement.

Une fois ces deux groupes de travail constitués, le système de gestion des matières résiduelles a été progressivement mis en place. Initialement, seuls les papiers/petits cartons et les contenants de plastique, de verre et de métal (PVM) étaient concernés par ce programme.

L'option retenue dans le cas du papier était d'acheter des mini-poubelles de 4L à la compagnie NI Environnement et de reconvertir les poubelles de 23L déjà existantes en bac de recyclage en y apposant une affiche autocollante. Comme nous avons pu le remarquer, la majorité des matières résiduelles produites dans les bureaux sont des papiers. Afin de vérifier la justesse de cette observation et d'observer la réaction des employés à ce changement, nous avons réalisé un essai au 2^{ème} étage. Après quelques semaines d'observations, les mini-poubelles semblaient adaptées à la quantité de matières résiduelles produits dans les bureaux, les employés du 2^{ème} étage trouvaient le nouveau système facile à utiliser, et surtout, les employés des autres étages réclamaient leur bac à recyclage et leur mini-poubelle. Les autres étages ont donc rapidement été intégrés au système de gestion des matières résiduelles en copiant, et en adaptant au besoin, le modèle mis en place au 2^{ème} étage. La mini-poubelle est vidée tous les jours par le personnel d'entretien tandis que chaque employé vide, au besoin, son bac de recyclage dans un gros bac situé dans la salle de photocopier de l'étage. Ce gros bac est vidé à son tour une ou deux fois par semaine par un ouvrier de maintenance du CLSC dans un bac roulant de 360L fourni

par la compagnie Cascades qui récupère notre papier.



La mise en place de la récupération des PVM a commencé en octobre 2003, avec l'installation d'un bac de récupération dans la cuisine du CLSC située au 4^{ème} étage et dans les cuisinettes des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 5^{ème} étages. Les bacs de récupération PVM sont transvidés chaque semaine, en partie par des bénévoles de l'équipe verte, en partie par le concierge de l'immeuble dans un bac de 360 litres qui est vidé chaque semaine par la ville de Montréal.



En **décembre 2003**, une caractérisation des matières résiduelles a été effectuée par la compagnie NI Environnement [8]. Cette étude avait notamment pour but de quantifier la masse de matières résiduelles générées en une année par l'établissement et de déterminer le taux de récupération de chacune des matières suivantes: papier, carton, verre, plastique, métaux et aluminium.

Les résultats de cette étude montrent qu'en 2003, le CLSC a généré 10,3 tonnes de papiers, généré 6,8 tonnes de matières résiduelles ultimes, généré 2,4 tonnes de carton, généré 700 kg de verre, généré 300 kg de plastiques rigides et généré 100 kg de métaux (figure 3).

La mise en place de la récupération du papier et des PVM a permis, entre octobre 2003 et décembre 2003, d'atteindre un taux de récupération de 90,1% pour le papier, de 56,1% pour le verre, de 36,2% pour les plastiques rigides et de 3,9% pour le carton (figure 4).

Figure 3 : Quantités de matières résiduelles générées par le CLSC Côte-des-Neiges en 2003. [8]

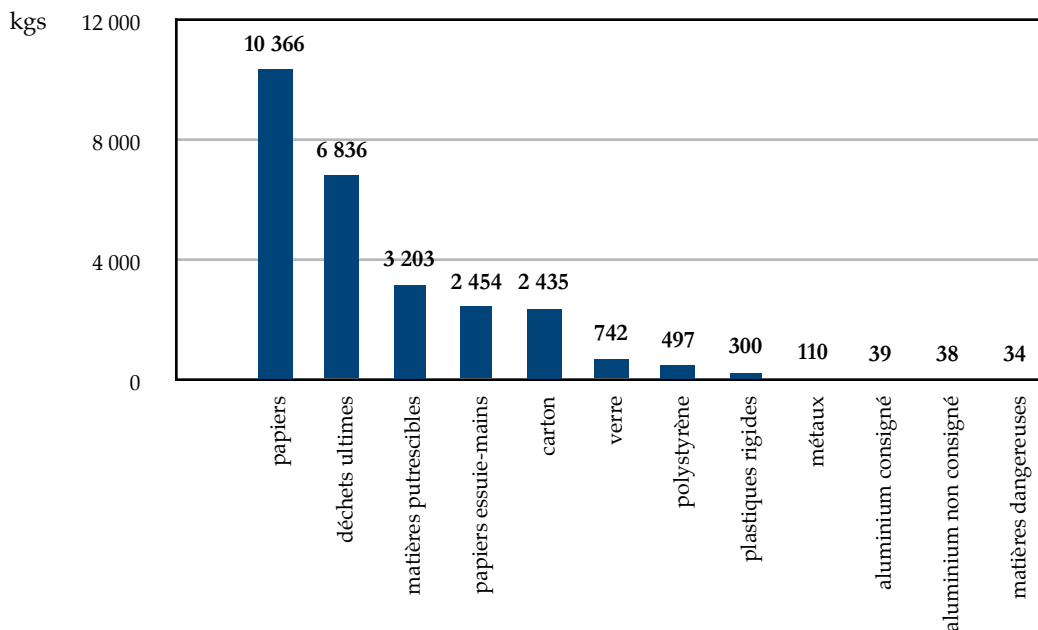
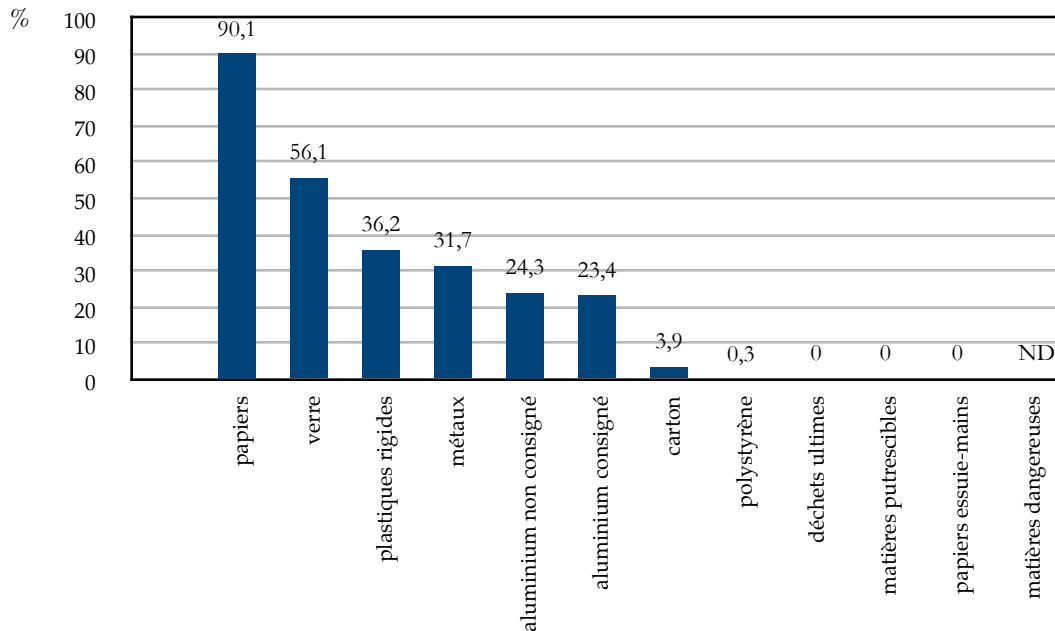




Figure 4 : Taux de récupération pour chaque type de matières résiduelles au CLSC Côte-des-Neiges. [8]





Rmq : les déchets biomédicaux, bien qu'ils soient récupérés, n'ont pas pu être caractérisés dans cette étude car la compagnie NI Environnement ne possède pas l'expertise nécessaire à la manipulation de ce type de déchets.






En plus d'être récupéré pour être recyclé, le papier non confidentiel imprimé sur une seule face a commencé à être récupéré à certains étages dès le mois de décembre 2003. Une compagnie de réinsertion sociale les utilise pour en faire des carnets qui nous sont retournés et employés par les membres du personnel. Bien qu'ils soient plus onéreux que les carnets que nous pouvons nous procurer chez notre fournisseur de bureau, le fait de réutiliser notre papier est très important pour les membres du personnel qui ont rapidement adopté ces carnets et qui en redemandent régulièrement. Cette pratique permet en outre de sensibiliser les membres du personnel au réemploi et ne présente pas la récupération comme la solution idéale, ce qu'elle n'est pas soit dit en passant.

C'est à ce stade que se trouvait la mise en place du système de gestion de matières résiduelles lorsque le CLSC a obtenu une aide financière de la fondation EJLB (15 000\$), de la fondation de la famille J. W. McConnell (20 000\$) et de Recyc-Québec (8 350\$) pour qu'il serve de modèle au système de santé québécois. Cet argent a permis de payer la caractérisation des matières résiduelles et de mettre en place un dernier groupe de travail : le sous-comité « **Éco-Action** », composé de :

-  1 administrateur (non rémunéré)
-  1 coordonnateur de la gestion de l'environnement (21h/semaine)

-  1 consultant en environnement (15h/semaine)
-  1 assistant en environnement (7h/semaine)

Les rôles des membres d'Éco-Action sont :

-  de faire les études préalables à la mise en place du système de gestion de l'environnement (planification, mise en place, vérification et actions correctives)
-  de mettre en place le système de gestion de l'environnement grâce aux recommandations faites dans les études préalables
-  de faire le suivi pour s'assurer que le système de gestion de l'environnement est opérationnel
-  de donner aux employés une formation environnementale
-  de rechercher les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires au bon déroulement du projet






Une fois ce dernier groupe de travail mis en place, le projet a pris de l'ampleur et a acquis plus de rigueur scientifique. Le coordonnateur de la gestion de l'environnement a pris le relais de l'équipe verte dans la gestion des matières résiduelles mais l'apport important de ce groupe réside dans le fait qu'il a rapidement proposé au comité de gestion de l'environnement d'intégrer d'autres changements aux façons de travailler. Ceci a permis d'améliorer l'impact environnemental de l'établissement tout en réalisant des économies.

Un bac de récupération de piles usagées a été progressivement mis en place à chaque étage. Les employés ont été encouragés à y déposer aussi bien les piles fournies par le CLSC que celle qui proviennent de chez eux. Les bacs sont vidés, au besoin, par un ouvrier de maintenance du CLSC et leur contenu est apporté à l'Éco-centre. Environ 80% de leur contenu sera alors recyclé et les 20% restants seront éliminés de façon sécuritaire selon les règlements environnementaux en vigueur (Éco-quartier CDN, comm. pers.).

En décembre 2004, le concierge de l'immeuble nous a contacté car il désirait jeter du matériel encombrant 2 salles, dont celle utilisée pour entreposer les bacs roulants de Cascades. Il s'est avéré que 500 kilos de matériel (bois et métaux essentiellement) recyclable y étaient entassés. Une compagnie spécialisée, le Consortium Echo-logique inc., est venue récupérer ce matériel qui, sinon, se serait retrouvé à la décharge.

La seconde étape de la mise en place de la récupération des PVM a débuté en février 2005 avec l'installation d'un bac de récupération dans chaque salle de réunion ainsi que dans certaines salles d'examen en raison de leur fréquentation et de la forte génération de matières résiduelles recyclables (telles que des bouteilles en verre et en plastique) qui en résulte. Ces bacs sont vidés chaque semaine par le concierge de l'immeuble dans un second bac roulant de 360L obtenu auprès de la Ville de Montréal.

Le coordonnateur de la gestion de l'environnement ayant constaté que les bacs de récupération étaient souvent contaminés par des matières résiduelles non adéquates (p. ex. : nourriture, mouchoirs en papier usagés) et que beaucoup d'employés posaient des questions sur l'utilité et sur les sources de financement du projet, il a convaincu le CGE de la nécessité de donner une formation environnementale aux employés. Cette formation visait à présenter le projet aux employés et à répondre aux principales questions qu'ils se posaient :

-  Pourquoi le CLSC a-t-il besoin d'un système de gestion de l'environnement?
-  Qui finance le projet?
-  Quelles sont les implications sur leur travail?
-  Quel rôle attend-on d'eux?
-  Quelles seront les prochaines étapes de la mise en place du système de gestion de l'environnement?

Pour s'assurer que la majorité des employés participent à cette formation, celle-ci a lieu lors des réunions de service (groupes restreints de maximum 30 individus) et dure environ 20 minutes. Outre leur rôle d'information, ces séances constituent un important vecteur de communication avec les employés; une façon simple de connaître leur avis sur les démarches mises en œuvre et de prendre note de leurs suggestions.

La mise en place de la récupération des grosses pièces de carton a été laborieuse et a demandé beaucoup de travail aux membres d'Éco-Action pour trouver le système le mieux adapté à cette tâche et à la place disponible dans le bâtiment. Finalement, deux bacs en mélamine ont été construits par un ouvrier de maintenance et ont été placés là où est générée la majorité des résidus de carton, c'est-à-dire au magasin et à la réserve de la clinique. Les bacs de récupération du carton sont transvidés tous les jours par le personnel d'entretien dans des bacs roulants de 360 litres fournis par la compagnie Cascades qui les vide une fois par semaine en même temps que les bacs de papier.

À plusieurs moments, nous avons fait des dons de matériel dont nous n'avions plus besoin. Les bénéficiaires, des écoles ou des organismes sans but lucratif, ont reçu des objets aussi variés qu'une centrifugeuse, des tires-lait, des fiches anthropométriques ou des seringues périmées.

Les déchets biomédicaux sont récupérés selon des procédures sécuritaires en accord avec le **Règlement sur les déchets biomédicaux [9]**. Des bacs jaunes sont placés dans chaque salle d'examen pour y récupérer tout le matériel biomédical non anatomique (aiguilles, objets tranchants, etc.). En outre, des sacs poubelle jaunes sont placés dans des endroits stratégiques pour y récupérer le matériel anatomique. Une fois pleins, les bacs et les sacs sont conservés dans un frigo jusqu'à ce qu'une compagnie privée vienne les chercher pour les traiter de façon adéquate.

Une caractérisation des déchets biomédicaux devrait être réalisée dans le courant de l'année 2006. Si elle n'a pas eu lieu en même temps que la caractérisation des matières résiduelles, c'est tout simplement parce que nous n'avons pas encore trouvé de compagnie spécialisée dans ce type d'évaluation.

Voici donc la démarche que nous avons suivie pour mettre en place un système de gestion des matières résiduelles au CLSC Côte-des-Neiges. À ce stade, il ne nous restait plus qu'à réaliser une étude pour calculer les taux de recyclage atteints pour chaque type de matières recyclables. Notre spécialiste en environnement a réalisé cette étude en juillet 2005 en bénéficiant des conseils de NI Environnement et de Recyc-Québec. Les résultats de cette étude sont présentés dans les pages qui suivent.




Résultats obtenus

En juillet 2005, notre spécialiste en environnement a réalisé un audit des matières résiduelles dans le but d'estimer les quantités de matières résiduelles générées au CLSC et le taux de récupération atteint à cette date. Les résultats de la caractérisation des matières résiduelles effectuée en décembre 2003 par la compagnie NI Environnement ont servi de référence et nous permettent de mesurer l'impact de notre action en faveur de la prévention de la pollution (réduction à la source, réemploi et récupération).



Pour réaliser cet audit, notre spécialiste en environnement a choisi un échantillon de zones représentatives en terme de génération de matières résiduelles. Il a ensuite extrapolé les résultats obtenus à l'ensemble du bâtiment et a comparé les chiffres ainsi obtenus à ceux de décembre 2003. Le but de cet audit était de vérifier si nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés : réduire les quantités de matières résiduelles générées et être en mesure d'obtenir la certification "ICI On Recycle!".

Afin de pouvoir comparer les résultats obtenus en 2003 à ceux obtenus en 2005, il est important de savoir que le nombre d'employés a augmenté de 469 en 2003 à 483 en 2005, tandis que celui des usagers ayant fréquenté notre bâtiment est passé de 16000 en 2003 à 20000 en 2005.

Comme l'illustre la figure 5, entre 2003 et 2005, le CLSC Côte-des-Neiges a diminué les quantités totales de matières résiduelles qu'il génère annuellement d'environ 6 tonnes. Si l'on observe de plus près les résultats obtenus, on remarque des diminutions pour 3 catégories de matières résiduelles : le papier, le carton et les matières résiduelles ultimes. Dans le cas du papier, 3 raisons interconnectées permettent d'expliquer la réduction observée :

-  la diminution des quantités de papier achetées par l'établissement (diminution de 1 tonne de papier 8 ½ x 11 entre 2003 et 2004, données non disponibles pour 2005)
-  une campagne de promotion des photocopies recto-verso menée par l'équipe verte
-  la récupération d'une partie des feuilles (% inconnu) non confidentielles imprimées sur une seule face pour en faire des carnets ou pour imprimer des documents de travail

En ce qui concerne le carton, 2 explications peuvent être avancées :

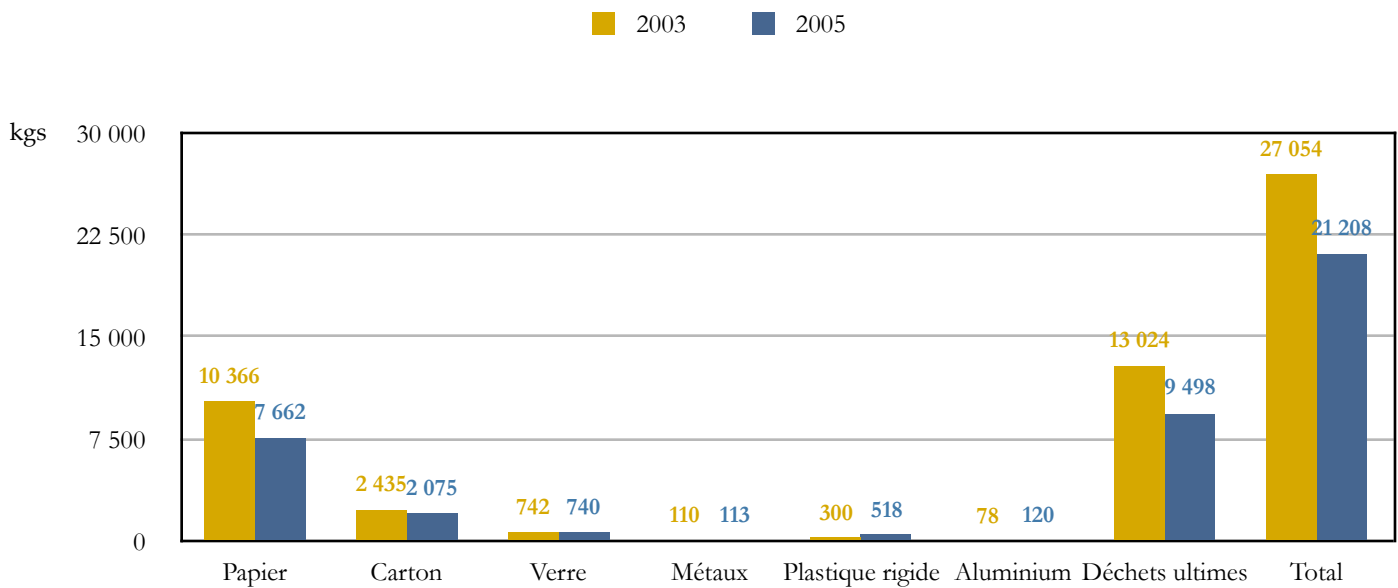
-  une réduction des achats, notamment de papier, et donc une réduction des quantités de boîtes qui entrent dans l'établissement
-  les employés récupèrent des boîtes en carton pour leur déménagement. Depuis que le système de récupération du carton est en place, les boîtes sont plus longtemps accessibles puisqu'elles sont conservées une semaine au lieu d'être jetées tous les jours.

Les valeurs observées pour les matières résiduelles ultimes peuvent s'expliquer de 2 façons :

- ☘ la mise en place des mini-poubelles à chaque poste de travail limite la place disponible
- ☘ l'équipe verte fait régulièrement de la publicité pour la réduction à la source, par exemple l'utilisation de tasses en céramique au lieu de verres en polystyrène. En mettant à la disposition des membres du personnel du café équitable et biologique dans la distributrice de l'établissement, certains employés peuvent avoir décidé de consommer préférentiellement ce café (et donc d'utiliser leur tasse en céramique) au lieu d'aller chercher un café (dans un contenant non récupérable) dans un commerce voisin.

Les valeurs obtenues pour le verre et les métaux sont constantes. Par contre, on observe une augmentation pour le plastique rigide et pour l'aluminium. Nous ne voyons pas de raison particulière expliquant ces augmentations, si ce n'est l'augmentation du nombre d'employés et d'usagers entre 2003 et 2005.

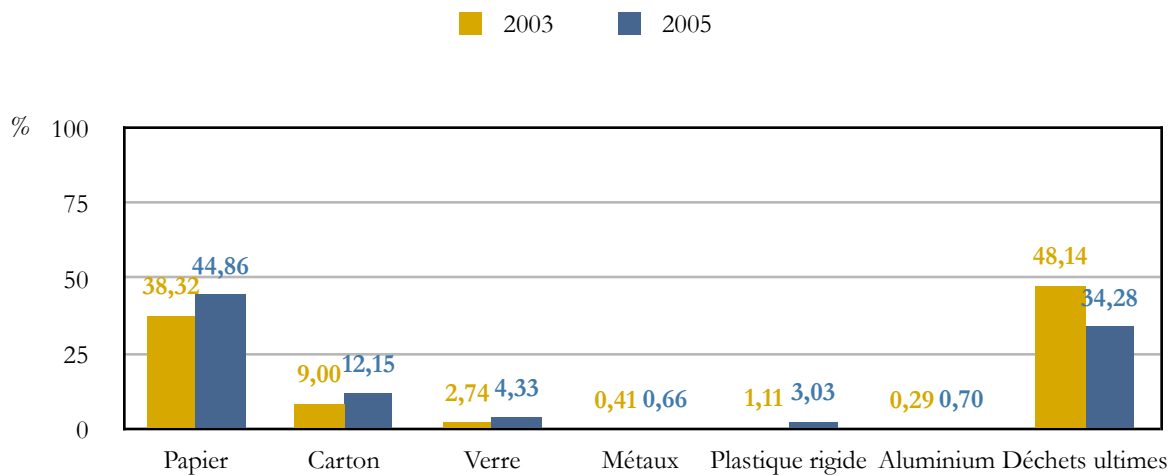
Figure 5 : Production annuelle totale de matières résiduelles (en kg) par catégorie en 2003 et 2005.



La figure 6 nous montre qu'en 2003 les poubelles contenaient environ 50% de matières résiduelles ultimes et environ 50% de matières résiduelles recyclables. En 2005, par contre, les matières résiduelles ultimes ne représentent plus que 35% du contenu des poubelles. Les 75% qui restent sont composés de matières recyclables. Il convient de nuancer ces résultats avec ceux de la figure 5.

On y observait une réduction des quantités de matières résiduelles ultimes générés au CLSC. Bien qu'une formation environnementale ait été donnée aux employés, elle a plus été axée sur la contamination de bacs de récupération que sur la présence de matières recyclables dans les poubelles. Les résultats de la figure 6 peuvent s'expliquer si l'on admet que les employés jettent les mêmes quantités de matières recyclables dans les poubelles tout en réduisant les quantités de matières résiduelles ultimes qu'ils génèrent et jettent à la poubelle.

Figure 6 : Quantités de matières éliminées par catégorie de matières résiduelles en 2003 et 2005.

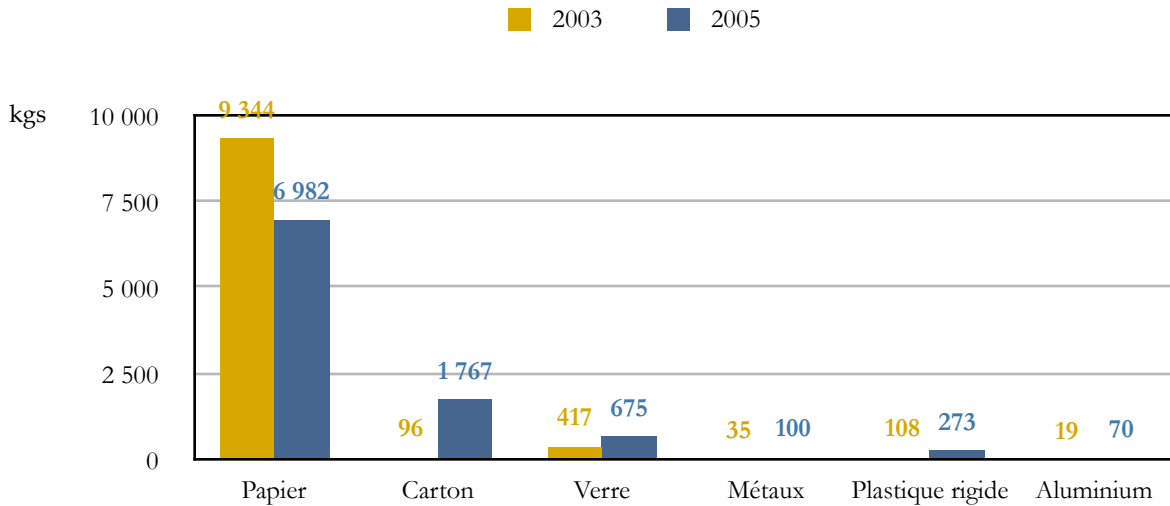


Les résultats de la figure 7 nous montrent que les quantités de matières résiduelles récupérées au CLSC Côte-des-Neiges ont augmenté entre 2003 et 2005 pour chaque catégorie à l'exception du papier. La diminution observée dans le cas du papier peut s'expliquer de 3 façons :

- 🚒 la diminution des quantités de papier achetées par l'établissement (diminution de 1 tonne de papier 8 ½ x 11 entre 2003 et 2004, données non disponibles pour 2005)
- 🚒 l'utilisation moins intensive de papier en raison de la promotion du "Recto-verso"
- 🚒 la réutilisation, comme papier brouillon, des feuilles imprimées sur une seule face

Pour ce qui est des autres catégories, les augmentations observées s'expliquent par la consolidation du système de gestion des matières résiduelles. La récupération du carton a débuté en 2005 tandis que la récupération des PVM a été fortement consolidée en 2005 avec la mise en place de bacs de récupération dans les salles de réunion et dans certaines salles d'examen de la clinique.

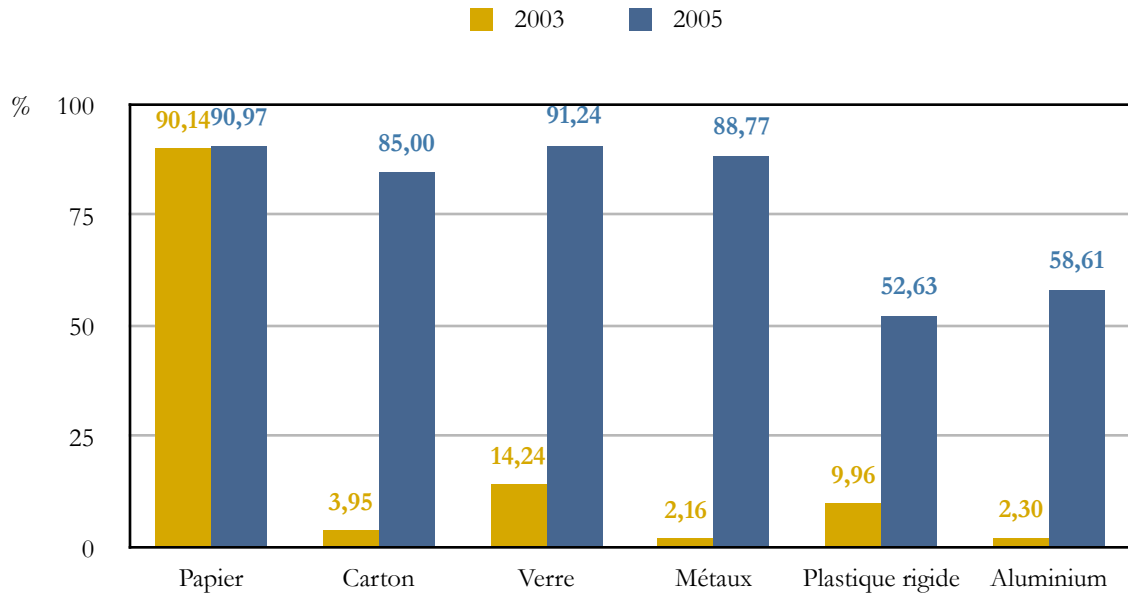
Figure 7 : Quantités de matières recyclables récupérées (en kg) par catégorie en 2003 et en 2005.



La figure 8, enfin, présente l'évolution des taux de récupération entre 2003 et 2005. On remarque que le taux de récupération du papier a tout de suite été très élevé et qu'il n'a pas augmenté entre 2003 et 2005. Dans le cas des autres catégories de matières récupérables, on observe une nette augmentation des taux de récupération. Ainsi, le carton n'était quasiment pas récupéré en 2003 mais la mise en place de bacs de récupération aux deux endroits clés que sont le magasin et la réserve médicale de la clinique a permis d'obtenir un taux de récupération de 85%! La consolidation de la récupération des PVM et la formation environnementale donnée aux employés permettent d'expliquer les résultats obtenus pour les 4 catégories de PVM.

Néanmoins, au vu de ces résultats, on constate que nous ne sommes pas encore prêts pour obtenir l'attestation « ICI On Recycle! ». Pour y parvenir, il va falloir mettre de l'emphase sur la formation des employés. Considérant qu'environ 1/3 des employés ont reçu la formation à ce jour, nous pouvons espérer atteindre rapidement les objectifs de l'attestation délivrée par Recyc-Québec.

Figure 8 : Taux de récupération par catégorie de matières recyclables en 2003 et 2005.



Conclusions et facteurs de succès identifiés

L'inspiration de ce projet nous est venue d'une constatation simple et dérangeante : le système de santé canadien contribue pour une part significative à la pollution, ce qui a des effets sur les écosystèmes et par là même sur la santé humaine. Toutes les personnes qui travaillent à améliorer la santé des canadiens ne doivent pas perdre de vue que celle-ci est tributaire de la qualité de l'environnement et devraient donc intégrer la prévention de la pollution dans chacun des aspects de leur travail. Il est grand temps d'agir et d'arrêter de se voiler la face : nous avons chacun un rôle à jouer!

Bien que le système de gestion des matières résiduelles soit en place au CLSC Côte-des-Neiges et en passe de l'être dans les 2 autres installations de notre CSSS, nous aimerions tenir une petite réflexion sur la façon dont notre projet a été amorcé et progressivement mis en place. Si vous êtes intéressés à mettre en place un tel système dans votre établissement, nous vous présentons dans ce chapitre une succession d'étapes plus adéquate que celle que nous avons suivie. Mais commençons d'abord par identifier les facteurs de succès de notre projet.

Un des principaux facteurs de succès de ce projet est certainement l'implication de l'administration du CLSC et l'adoption d'une politique environnementale progressiste. Cette politique démontre la volonté de l'administration de faire de la prévention de la pollution un de ses principaux objectifs. Ceci est d'autant plus vrai que dès la création du CSSS Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension, notre nouveau directeur général nous a demandé d'étendre notre projet à l'ensemble du CSSS, en commençant par la diffusion de la politique environnementale.

Le regroupement d'employés soucieux de l'environnement pour former des équipes vertes et la mise en place d'un comité de gestion de l'environnement jouent également un grand rôle dans le succès de ce projet. Le grand avantage d'une équipe verte est de regrouper des employés de différentes professions (infirmières, médecins, secrétaires, techniciens en hygiène du travail, techniciens en administration, etc.) qui peuvent facilement faire circuler des messages environnementaux auprès de leurs collègues. Le comité de gestion de l'environnement permet quant à lui d'accélérer la mise en place du système de gestion de l'environnement en réduisant au strict minimum les démarches administratives.

L'obtention de financements auprès de plusieurs fondations et de Recyc-Québec nous permet de réaliser un projet plus ambitieux : documenter et disséminer les résultats obtenus dans notre établissement à l'ensemble du système de santé québécois. Cet argent a permis d'engager un coordonnateur de la gestion de l'environnement, un spécialiste en environnement et un assistant en environnement. Ces 3 personnes ont permis d'accélérer la mise en place du système de gestion des matières résiduelles en trouvant une solution à un grand nombre de contraintes dont vous même allez pouvoir bénéficier. Néanmoins, le temps que ces personnes ont consacré à la gestion des matières résiduelles ne représente qu'une partie (environ 25%, c'est-à-dire moins de 7 heures par semaine à 3) du temps qu'ils ont consacré à la mise en place d'un système de gestion de l'environnement ; les 75% qui restent sont partagés entre l'écriture de rapports, la recherche de substituts moins toxiques et plus environnementaux aux produits utilisés au CLSC et l'analyse des impacts environnementaux de l'établissement. Même si elles ont joué un rôle important,

notamment en trouvant des solutions aux contraintes rencontrées, ces 3 personnes n'ont pas été indispensables à la mise en place du système de gestion des matières résiduelles qui était déjà très avancée lorsqu'elles ont été engagées.

Un dernier facteur de succès important réside dans la communication avec le personnel, que ce soit sous la forme d'articles dans le journal interne de l'établissement, d'affiches, de conférences midi sur des sujets liés à l'environnement, ou encore sous la forme du programme de formation intitulé "Eco-kit". De tous ces modes de communication, c'est la formation qui semble le moyen le plus efficace pour rejoindre la majorité des employés, notamment ceux qui partagent leur temps de travail entre leur bureau et le domicile de leurs patients comme le personnel du soutien à domicile.

Vous désirez mettre en place un système de gestion des matières résiduelles/de l'environnement dans votre établissement ? Quelles sont les étapes à suivre pour y parvenir ?

1. Avant toute chose, l'implication franche et complète de l'administration est essentielle à la mise en oeuvre d'un tel projet, ne serait-ce que pour servir de modèle aux employés en leur montrant l'intérêt qu'elle même porte à la protection de l'environnement. Il est impensable de demander aux employés de modifier leurs façons de travailler si les cadres ne changent pas les leurs.

2. Une fois l'administration acquise au projet, il est important de se doter d'une politique environnementale qui témoignera de l'engagement environnemental de l'établissement à la fois auprès des employés mais aussi auprès du public. Cette politique, révisée de façon régulière, permet en outre de préciser les objectifs spécifiques que poursuit l'établissement.

3. Une fois la politique adoptée, il convient de mettre sur pied une équipe verte et un comité de gestion de l'environnement. La première est composée d'employés bénévoles désirant consacrer une partie de leur temps libre à la prévention de la pollution et à sa promotion au sein de l'établissement. Ces employés doivent démontrer du leadership, de l'imagination et de la volonté car ces qualités sont essentielles pour mener à bien ce type de projet et pour rallier la majorité des employés. Le comité de gestion de l'environnement regroupe, quant à lui, des décideurs ainsi que des employés occupant des postes clés tels des acheteurs ou des membres du personnel d'entretien et a autorité en matière de prévention de la pollution. C'est grâce à ces deux groupes de travail que le système de gestion des matières résiduelles (ou le système de gestion de l'environnement) pourra être mis en place rapidement et de façon durable.

4. Une fois ces groupes de travail créés, la première étape de la mise en place du système de gestion des matières résiduelles devrait être une caractérisation des matières résiduelles. Cette étude est importante puisqu'elle permet d'obtenir une image de l'établissement avant que les activités de récupération ne commencent. Ces données seront utiles pour visualiser les améliorations en terme d'augmentation des taux de récupération et de diminution de la génération de matières résiduelles, liées à la mise en place du système de gestion des matières résiduelles. Les employés pourront ainsi facilement visualiser les progrès obtenus. Nous sommes conscients

qu'une telle étude nécessite un investissement financier important et là encore, les données documentées par notre établissement pourront être utilisées par d'autres. En effet, comme nous l'a fait remarquer Recyc-Québec, les données obtenues au CLSC Côte-des-Neiges peuvent être transposables à d'autres établissements du même type.

5. La récupération peut ensuite être mise en place de façon progressive par type de matières résiduelles. Notre expérience nous a montré que les employés pouvaient être confus face à un système de récupération partiel où seuls un ou deux types de matières résiduelles sont récupérés alors qu'à domicile, ils peuvent placer tous les types de matières résiduelles recyclables dans un seul bac. Si les employés reçoivent dès le début une formation environnementale adaptée, ils devraient rapidement adopter les gestes adéquats. Un des avantages de cette mise en place progressive est de ne pas être dépassé par les événements si des contraintes surgissent, d'autant plus que les membres de l'équipe verte ne pourront y trouver des solutions que durant leur temps libres. Une fois que la mise en place d'un type de récupération est terminée et que les principales contraintes, s'il y en a, ont été résolues, on peut passer à l'étape suivante. Pendant et après la mise en place du système de gestion des matières résiduelles, il est très important de vérifier que le système fonctionne et de présenter aux employés les résultats obtenus grâce à leur aide. L'obtention d'une attestation telle "ICI On Recycle!" peut leur être présentée comme l'objectif à atteindre.

Nous sommes conscients que vous allez probablement rencontrer des contraintes lors de la mise en place de votre système de gestion des matières résiduelles. C'est pour cette raison que nous avons intitulé le chapitre suivant "Contraintes rencontrées et solutions apportées". Vous y trouverez les solutions que nous avons trouvées pour résoudre les contraintes auxquelles nous avons du faire face.

Comme nous vous l'avons dit à plusieurs reprises, la démarche environnementale que nous poursuivons au CSSS Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension ne se limite pas à la gestion des matières résiduelles. Nous travaillons actuellement sur d'autres dossiers tels que l'efficacité énergétique de nos bâtiments et les achats environnementaux. Nous prévoyons donc publier d'autres documents semblables à celui-ci dans les mois à venir.

En se dotant d'une politique environnementale, le CLSC Côte-des-Neiges s'est donné le mandat de revoir sa politique d'achats en y intégrant des principes favorisant la prévention de la pollution (achats locaux, réduction des emballages, produits portant une certification environnementale telle que Choix Environnemental ou Energy Star). De façon très progressive, nous allons analyser nos achats et apporter des modifications là où c'est possible. Actuellement, nous avons réduit les quantités de ciseaux stériles à usage unique que nous achetons (chiffres non disponibles). Nous nous sommes rendus compte que la majorité des ciseaux stériles à usage unique étaient utilisés pour des pratiques ne requérant pas la stérilité et que des ciseaux de bureau classiques permettraient au personnel médical d'appliquer les mêmes gestes sécuritaires mais à moindre coût, à la fois économique et environnemental puisque ce sont des quantités importantes de métal qui ne se retrouveront plus dans les bacs de déchets biomédicaux et par la suite à l'incinérateur.

Cependant, avant d'appliquer tout changement, nous devons obtenir les données environnementales des produits que nous achetons. Cette tâche est assez fastidieuse pour un acheteur, si bien que la plupart du temps, la recherche de produits environnementaux n'entre pas dans les priorités des établissements de santé, d'autant plus qu'on pense souvent que les produits verts sont plus onéreux. Nous avons contacté la corporation "Approvisionnement Montréal Santé et Services sociaux" qui gère les achats des établissements de santé à Montréal et à Laval. Le but que nous poursuivons est de faire ajouter au site Internet de la corporation les informations environnementales existant pour chacun des produits présents. Ainsi, les établissements désirant opérer un virage "vert" au niveau de leurs achats, mais ne disposant pas du temps nécessaires pour rechercher ces informations, pourront les consulter directement via Internet. Ce projet aura l'avantage de faire gagner un temps précieux à l'ensemble des acheteurs soucieux de l'environnement et permettra peut être d'opérer un virage vert dans les achats des établissements de santé, d'abord à Montréal et ensuite, pourquoi pas partout au Québec ?

Contraintes rencontrées et solutions apportées

À plusieurs moments, le projet a été ralenti par des contraintes variées. Du manque d'argent au manque de place, en passant par des malentendus avec les employés, vous trouverez dans ce chapitre une brève présentation de chacune des contraintes auxquelles nous avons dû faire face et pour lesquelles nous avons trouvé une solution, après parfois de très nombreux mois de réflexion et d'attente. Pour faciliter la lecture, nous avons essayé de présenter chaque cas par ordre chronologique.

* **Contrainte** : Comment faire comprendre à l'administration que la prévention de la pollution est importante ?

La solution : Au début, l'administration reconnaissait la valeur théorique des objectifs de la prévention de la pollution mais elle se montrait hésitante à en faire une de ses priorités devant les employés.

À l'initiative d'un médecin, un groupe d'employés bénévoles a formé une équipe verte afin de rallier des partisans à l'idée de mettre en place un système de gestion de l'environnement dans l'établissement. À la vue du grand intérêt démontré par les employés, l'administration s'est sentie plus à l'aise dans la mise en place d'initiatives telles que la formation d'un comité de gestion de l'environnement, l'adoption d'une politique environnementale et la création d'un poste temporaire de coordonnateur de la gestion de l'environnement.

* **Contrainte** : L'administration ne possédait pas de budget spécifique pour la prévention de la pollution.

La solution : Comme nous sommes le premier CLSC au Québec à mettre en place un système de gestion de l'environnement formel, nous avons obtenu un financement d'amorçage (de Recyc-Québec et de plusieurs fondations) pour servir de modèle et pour disséminer nos résultats à d'autres établissements de santé. Ce financement étant limité et consacré à la documentation et à la sensibilisation du système de santé, il a fallu trouver un autre moyen de financer le système de gestion de l'environnement. Des exemples venant d'hôpitaux ontariens ont convaincus l'administration que la mise en place d'un tel système pouvait être financièrement avantageuse et que le système s'autofinancerait à moyen terme.

Il a donc été convenu qu'à la fin de chaque année financière, nous réaliserons une analyse financière pour comptabiliser les coûts et les gains liés au système de gestion de l'environnement pour pouvoir réinvestir dans le projet environnemental les économies réalisées. Actuellement, nous avons prouvé que le système de gestion des matières résiduelles permet de réaliser des économies, à travers :

- La réduction de toute consommation inutile
- La substitution
- Le réemploi et le recyclage accrus
- Une meilleure négociation des contrats de gestion des matières résiduelles

et qu'il a, en outre, un effet bénéfique sur le moral des employés.

* **Contrainte** : Les mini-poubelles attachées au bac de récupération du papier sont trop petites pour certains postes de travail (par exemple que la réception de la clinique) où la journée comporte plusieurs quarts de travail. Un manque de communication entre les membres de l'équipe verte (qui ont mis en place les bacs de récupération et les mini-poubelles) et les employés de la réception ont conduit ces derniers à prendre des mesures pour corriger la situation. Leur réponse a été de transformer les bacs de récupération en poubelles et de ne plus récupérer leurs papiers.

La solution : Une communication plus fréquente avec les membres du personnel (mise en place de séances de formation environnementale) et l'identification d'une personne responsable de la récupération ont permis d'identifier les problèmes et d'y apporter les correctifs nécessaires. Dans le cas particulier de la réception de la clinique, on a décidé de conserver une grande poubelle tout en ajoutant un bac de récupération à chaque poste de travail. Depuis lors, la réception est l'un des endroits où il y a le moins de contamination dans les bacs de récupération.

* **Contrainte** : Le gros bac de récupération situé dans les salles de photocopies (destiné à recevoir le contenu des bacs placés à chaque poste de travail) est vidé trop peu souvent (une fois par semaine) par l'ouvrier de maintenance et déborde fréquemment, ce qui a pour effet de démotiver les employés à participer au recyclage.

La solution : Des étudiants bénévoles de l'école d'environnement de l'Université McGill vident 2 fois par semaine tous les gros bacs qui ne débordent plus depuis lors. Cependant, pour que le système soit durable, lors de la renégociation de notre bail, nous allons demander au propriétaire d'inclure ces activités dans la liste de tâches du personnel d'entretien.

* **Contrainte** : Contamination des bacs de récupération par des matières non recyclables telles que des mouchoirs usagés ou de la nourriture.

La solution : Un programme de formation environnementale a été mis au point et est présenté à tous les membres du personnel lors des réunions de chaque service. Ce programme, en constante évolution, présente aux membres du personnel les changements liés à la mise en place du système de gestion de l'environnement. À chaque présentation, on rappelle ce que peuvent ou ne peuvent pas contenir les différents bacs de récupération. Ce contact privilégié avec les employés permet au coordonnateur de la gestion de l'environnement de prendre note des commentaires et des idées des employés pour améliorer le système de gestion des matières résiduelles.

* **Contrainte** : Motiver les employés à participer activement à la prévention de la pollution.

La solution : L'équipe verte organise entre 5 et 10 conférences midi par année sur des sujets variés liés à l'environnement (produits de nettoyage écologiques, OGM, pesticides, compostage, ...) et auxquelles sont généralement invités des conférenciers (Greenpeace, Direction de la santé publique, ...). L'équipe verte organise également des kiosques lors d'événements particuliers (journée de la Terre, journée sans voiture, ...) afin de sensibiliser

les employés à la protection de l'environnement. Les employés sont enfin tenus informés de l'évolution du projet par la biais du programme de formation et grâce à des articles publiés dans le journal interne de l'établissement.

* **Contrainte** : L'obtention de bacs verts sur roues de 360L par la Ville de Montréal a pris beaucoup de temps et a retardé de plusieurs mois la phase 2 de la récupération des PVM.

La solution : Il faut s'armer de patience, garder à l'esprit que ce type de contre-temps peut arriver et en tenir compte dans les études de pré-implantation.

* **Contrainte** : Le manque d'espace et d'argent ne permet pas de placer des bacs de récupération pour le carton à chaque étage.

La solution : Nous avons ciblé les endroits où étaient générées les plus grandes quantités de matières résiduelles de carton. Il s'est avéré que deux endroits, le magasin et la réserve de la clinique, généraient la majorité de ces matières résiduelles. Nous avons décidé d'y placer un bac construit sur mesure. Un ouvrier de maintenance a construit 2 bacs en mélamine qui, tout en prenant très peu de place, peuvent contenir de nombreuses boîtes de carton pliées.

* **Contrainte** : La récupération du carton n'est pas inclus dans le contrat de la compagnie de maintenance.

La solution : Auparavant, les boîtes de carton non pliées étaient éliminées par le personnel d'entretien. Il est apparu évident que, vu que les employés du CLSC pliaient eux-mêmes les boîtes de carton et qu'ils les plaçaient dans des conteneurs spécialement conçus à cet effet, le personnel d'entretien voyait sa charge de travail diminuée. Nous nous sommes cependant rendus compte qu'ils avaient décidé de ne plus ramasser les cartons. Depuis lors, un ouvrier de maintenance du CLSC a été désigné pour s'assurer que le personnel d'entretien descend tous les soirs les boîtes de carton bien à leur lieu d'entreposage.

* **Contrainte** : Les quantités importantes de carton ne permettent pas de les conditionner (regrouper les boîtes en paquets de 15 à 20 cm d'épaisseur et les attacher avec de la ficelle) de façon adéquate pour être ramassées par les services de recyclage de la ville de Montréal. Cette préparation coûterait trop cher puisque nous ne disposons pas d'un employé dédié uniquement à la récupération et que le conditionnement du carton nécessiterait du temps supplémentaire. Nous avons également pensé à des étudiants mais cette option nécessite trop d'étudiants et est tributaire de leurs disponibilités (périodes d'examen, vacances).

La solution : Une renégociation de notre contrat avec la compagnie Cascades a permis d'obtenir à moindre coût des bacs de 360L dans lesquels le carton est entreposé entre chaque ramassage.

- * Contrainte :** Des odeurs s'échappent des bacs PVM car certains contenants ne sont pas rincés.
La solution : Des affiches expliquant aux employés que tout ce qui est mis au recyclage des PVM doit être préalablement rincé à l'eau ont été collées sur les bacs et sur les murs derrière les bacs. Un rappel verbal de ces consignes est également fait lors des séances de formation. Les bacs de recyclage sont lavés de temps à autres pour éliminer les odeurs.
- * Contrainte :** Beaucoup de travail a été nécessaire pour contacter nos fournisseurs, pour trouver des alternatives, pour répondre aux questions qui nous sont posées et pour mettre en place le système de gestion de l'environnement.
La solution : Nous avons demandé aux étudiants de l'école d'environnement de l'Université McGill s'ils étaient intéressés à travailler bénévolement sur notre projet. À ce jour, plusieurs étudiants nous aident activement et apportent une grande part de créativité au projet.
- * Contrainte :** Impossibilité jusqu'à présent de réaliser une caractérisation des déchets biomédicaux puisqu'il n'existe aucune compagnie, au Québec, qui offre ce service en raison de problèmes de sécurité reliés aux risques d'infection et d'intoxication.
La solution : En attente.
- * Contrainte :** Plusieurs substances utilisées sont toxiques pour la santé humaine et pour celle des écosystèmes.
La solution : Maintenant que nous disposons d'un assistant en environnement, il peut contacter des fournisseurs et des organismes tels que C2P2 pour vérifier s'il existe des alternatives non toxiques. Il s'est avéré que certaines de ces alternatives pouvaient même être moins chères !
- * Contrainte :** En tant que locataire, le CLSC a sa facture électrique incluse dans son contrat de location, ce qui complique le calcul des économies financières liées à un programme d'efficacité énergétique.
La solution : Le propriétaire a accepté de faire réaliser une évaluation énergétique de notre bâtiment et de renégocier le bail si des économies étaient réalisées.

Financement du projet

Comme nous l'avons déjà dit, la fondation EJLB, la fondation de la famille J. W. McConnell, l'Association canadienne pour un système de santé écologique et Recyc-Québec nous ont donné de l'argent pour mettre en place un système de gestion de l'environnement au CLSC Côte-des-Neiges et pour disséminer ce modèle à travers le Québec. L'argent que nous avons reçu a notamment servi à engager 3 personnes : 1 coordonnateur de la gestion de l'environnement, un spécialiste en système ISO 14000 et un assistant en environnement. Leur rôle consiste à mettre en place le système de gestion de l'environnement, à documenter cette mise en place et à en disséminer les résultats. Outre ces tâches, ils doivent participer à des conférences, suivre des formations en environnement et produire des documents tels que celui-ci. L'action des auteurs de ce document ne se limite donc pas au CLSC Côte-des-Neiges puisque le mandat qu'ils se sont donné est de sensibiliser les gestionnaires du système de santé québécois à l'importance de se doter de systèmes de gestion de l'environnement. Pour ce faire, ils désirent disséminer un modèle qui permettrait au système de santé québécois de devenir un leader mondial en terme de prévention de la pollution.

Afin de vous donner une idée des économies que permet de réaliser un système de gestion de l'environnement, nous avons décidé de vous présenter une partie des changements que nous comptons réaliser dans le courant de 2006 et les sommes (coûts et gains) qui y sont associés.

La majeure partie des données que nous vous présentons sont des prévisions car les changements n'ont pas encore été réalisés ou les données réelles ne sont pas encore disponibles (celles-ci ne sont disponibles qu'à la fin de chaque année financière). Quoiqu'il en soit, ce tableau a le mérite de fournir une idée des sommes qui peuvent être récupérées relativement facilement en revoyant certains contrats (déchiquetage des documents confidentiels) et en se posant des questions sur la nécessité de certains achats (microscope, centrifugeuse). Nous n'avons pas inclus dans ce tableau les salaires des 3 personnes gérant la mise en place du SGE car ils proviennent toujours des subventions reçues. Le tableau qui suit montre néanmoins que l'engagement d'un coordonnateur de la gestion de l'environnement est justifié, d'une part parce que c'est le travail de cette personne qui va permettre d'effectuer rapidement ces économies et d'autre part, parce que, à moyen terme, son salaire viendra directement des économies réalisées!

En décembre 2003, la compagnie NI Environnement a réalisé une caractérisation des matières résiduelles au CLSC Côte-des-Neiges. Cette étude, qui a coûté 9000\$, n'est pas obligatoire pour tous les établissements. En fait, les résultats obtenus pour notre établissement peuvent facilement être extrapolés à d'autres établissements du même type. Ici encore, nous avons voulu servir de modèle et permettre à d'autres de bénéficier des résultats que nous avons obtenus. Pourquoi une caractérisation est-elle si importante? En partie parce qu'elle permet de montrer aux employés, preuve à l'appui, que leurs efforts sont payants et que le système de gestion des matières résiduelles permet d'obtenir rapidement des résultats encourageants.

Vous trouverez dans le tableau qui suit les coûts reliés au projet (depuis octobre 2003) et les gains que nous attendons pour l'année financière 2005-2006.

Tableau 2 : coûts reliés au projet (depuis octobre 2003) et gains attendus pour l'année financière 2005-2006 au CLSC Côte-des-Neiges.

| Économies | \$ | Coûts | \$ |
|--|------------------------|--|-----------|
| Changement de compagnie de destruction de documents confidentiels | 4800/an (prévision) | Contrat avec Cascades pour le recyclage de notre papier et de notre carton | 345/an |
| Remplacement des feuilles "Notes d'évolution" imprimées sur une face par des Recto-Verso | 770/an | Achat de mini-poubelles | 1250 |
| Réduction de l'utilisation des ciseaux stériles à usage unique à la clinique : remplacement par des ciseaux de bureau pour toutes les actions non stériles | 890/an (prévision) | Réutilisation du papier non confidentiel du CLSC pour en faire des carnets redistribués au personnel en lieu et place de carnets neufs | 1820 |
| Engagement d'étudiants bénévoles pour vider les bacs de récupération à la place d'un ouvrier de maintenance | 2800/an | Récupération de 500 kilos de matériel recyclable par une compagnie spécialisée | 218 |
| Utilisation du service de récupération gratuit de la ville de Montréal pour le plastique, le verre et le métal | 400/an | Membre Centre canadien de prévention de la pollution | 259/an |
| Obtention de bacs de récupération gratuits auprès de l'Éco-quartier | 30 | Achat d'un bac roulant de 120 Litres | 100 |
| Obtention de 2 bacs roulants de 360 Litres par la ville de Montréal | 250 | Achat de bacs de récupération complémentaires | 100 |
| Obtention d'un microscope usagé de l'Hôpital Général Juif au lieu d'en acheter un neuf | 2500 | | |
| Décision de ne pas acheter de nouvelle centrifugeuse et don de notre ancienne centrifugeuse au collège de Montréal) | 1800 | | |
| Réduction de la consommation de papier 8 1/2 x 11 | 2000/an | | |
| Total | 16240 | Total | 4092 |
| Gains prévus en 2005-2006 | | | 12148 |

Cette somme (12 048\$) ne concerne que le CLSC Côte-des-Neiges. Les changements entrepris au CLSC Côte-des-Neiges vont être également appliqués aux 2 autres installations de notre CSSS et devraient facilement permettre de doubler cette somme. Les gains reliés à l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos bâtiments n'ont pas non plus été intégrés à ce tableau car nous n'avons pas encore reçu d'estimation des économies envisagées par la compagnie qui réalise cette étude.

Le tableau 3 présente une version un peu plus détaillée du calcul des gains réalisables. Ce type de tableau permet de visualiser rapidement les données économiques liées au système de gestion de l'environnement. Le tableau 4 présente une étude détaillée d'un changement. C'est ce type de tableau que nous présentons au comité de gestion de l'environnement pour qu'il décide si le changement en question vaut la peine d'être appliqué.

Tableau 3 : présentation résumée de certains changements envisagés au CLSC Côte-des-Neiges et des gains reliés.

| Remplacement des ciseaux stériles à usage unique par des ciseaux non stériles à usage multiple | | | |
|---|-------------------------------|------------------|-------------|
| Nombre de ciseaux utilisés en 1 an | Coût | Réduction prévue | Gain annuel |
| 3 450 | 4 795,50\$ | 20% | 896\$ |
| Remplacement des feuilles "Notes d'évolution" imprimées sur une face par des Recto-Verso | | | |
| Nombre de feuilles utilisées en 1 an | Coût | Réduction prévue | Gain annuel |
| 108 000 | 4 791,25\$ | 10% | 772,28\$ |
| Changement de compagnie de destruction des documents confidentiels | | | |
| Coût annuel de la compagnie X | Coût annuel de la compagnie Y | Gain annuel | |
| 5 900\$ | 1 100\$ | 4 800\$ | |

Tableau 4 : calcul détaillé présenté au comité de gestion de l'environnement en vue de changer de compagnie de déchiquetage de documents confidentiels.

| | Compagnie actuelle | Compagnie envisagée |
|--|--------------------|---|
| Quantité (kg) | 1700 | 1700 |
| Nombre de venues | 26 | 6 (estimé en fonction de la capacité des bacs fournis par Cascades) |
| Coût lié à la supervision de la collecte par un employé du CLSC | 202\$/année | 101\$/année |
| Coût de la collecte | 221\$/collecte | 25\$/collecte 0,45\$/kg |
| Coût annuel du service | 5900\$ | 1100\$ |
| Gain | | 4800\$/année |

Ces données montrent que l'engagement d'un coordonnateur de la gestion de l'environnement peut être rentable, surtout depuis la création des CSSS. En effet, si les gains prévus au CLSC Côte-des-Neiges pour l'année 2005-2006 sont clairement insuffisants pour créer un poste; les mêmes mesures appliquées aux 2 autres installations de notre CSSS permettraient de multiplier ces gains et d'atteindre des montants suffisants pour envisager de créer un poste. Nous tenons d'ailleurs à rappeler que, de part la nature de son travail, le coordonnateur de la gestion de l'environnement donne à l'établissement les moyens de payer son salaire. En conclusion, les fusions d'établissements pourraient se révéler être une très bonne chose d'un point de vue environnemental en rendant pertinent l'engagement de coordonnateurs de la gestion de l'environnement!

Annexes

Sources d'inspiration

- ☀ Le **Natural Step** (NS) est une organisation internationale sans but lucratif présente dans 12 pays qui a été fondée en 1989 par le Dr. Karl-Henrik Robèrt, éminent oncologue suédois. La branche canadienne du NS existe quant à elle depuis 1996. Le rôle de cette organisation consiste à éduquer et à apporter du soutien aux individus, organisations et sociétés qui désirent appliquer les principes du développement durable à leur vie quotidienne. Les principes prônés par le NS peuvent se résumer comme suit: si une société désire pratiquer du développement durable, elle ne doit pas surexploiter les ressources naturelles ni augmenter les quantités de substances toxiques qu'elle rejette dans la nature. Il faut, de plus, qu'elle comble les besoins de sa population. (www.naturalstep.ca)



- ☀ Le **Centre canadien de prévention de la pollution** (C₂P₂) a vu le jour en 1992. C₂P₂ est un organisme non gouvernemental, sans but lucratif qui existe grâce à l'appui de membres – tels que le CSSS Côte-des-Neiges, Métro, Parc-Extension – et de promoteurs – tels qu'Environnement Canada. Le rôle principal de C₂P₂ est de transmettre des informations relatives à la prévention de la pollution. C₂P₂ encourage ainsi les actions qui n'entraînent pas de pollution ou, du moins, qui la minimisent et qui favorisent un environnement plus sain et un développement durable. C₂P₂ travaille de façon rapprochée avec les établissements de santé canadiens qui montrent un intérêt à la mise en place d'un système de gestion de l'environnement (SGE). C₂P₂ a ainsi supervisé la formation de 130 professionnels ontariens de la santé à la mise en place de SGE. (www.c2p2online.com)



- ☀ C₂P₂ a créé le forum « **Healthcare EnviroNet** » qui permet aux professionnels de la santé et de l'environnement, ainsi qu'à toutes les personnes qui gravitent autour du système de santé, d'être en contact, et ainsi de bénéficier de l'expérience de chacun afin de trouver des réponses à leurs questions environnementales.



- ☀ L'**Association canadienne des médecins pour l'environnement** (CAPE) a été fondée en 1993. Sa mission est de protéger l'environnement afin de protéger la santé humaine. Cette association compile des données sur la façon dont la dégradation de l'environnement peut affecter la santé humaine. (www.cape.ca)





Healthcare without harm est une coalition internationale fondée en 1994. Actuellement, elle regroupe 443 organisations provenant de plus de 52 pays qui, ensemble, tentent d'améliorer le système de santé pour qu'il n'y ait plus d'incidence sur la santé humaine et sur l'environnement. (www.noharm.org)



Au Canada, c'est la **Coalition canadienne pour un système de santé écologique** qui la représente. Celle-ci a vu le jour en 2000 et regroupe les principales organisations de santé canadiennes – telles que l'Association médicale canadienne –, les principales organisations environnementales du pays – telles que C₂P₂ – ainsi que les principaux hôpitaux et organisations de santé. La mission de la coalition est de « réduire les impacts négatifs sur l'environnement et sur la santé humaine résultant du fonctionnement du système de santé canadien ». A l'heure actuelle, aucun CLSC n'est membre de la Coalition canadienne pour un système de santé écologique. (www.greenhealthcare.ca)



Aux Etats-Unis, **Hospitals for a healthy environment** (H2E) a vu le jour en 1998 à l'initiative de l'Association des hôpitaux américains et de l'Agence de protection de l'environnement américaine (EPA). En 2001, 2 membres se sont ajoutés, à savoir l'Association des infirmières américaines et Healthcare without harm. Le but poursuivi par ce partenariat est d'éduquer les professionnels de la santé afin qu'ils saisissent les opportunités de prévenir la pollution. H2E aide les hôpitaux à économiser de l'argent en leur fournissant des outils pratiques pour réduire le volume et la toxicité des matières résiduelles ainsi que pour réduire leur utilisation de produits chimiques persistants et toxiques. (www.h2e-online.org)



Coordonnées de nos collaborateurs



Cascades

404, boul. Marie-Victorin, C.P. 30
Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0
Téléphone : (819) 363-5100
Télécopieur : (819) 363-5155
Courriel : info@cascades.com
Internet : www.cascades.com



Le Consortium Echo-logique inc.

9705, Clément (Lasalle)
Montréal (Québec) H8R 4B4
Téléphone : (514) 323-2999
Télécopieur : (514) 323-4888
Courriel : info@ecosolutions.ca
Internet : www.ecosolutions.ca



La Fondation EJLB

350 rue Sherbrooke Ouest, suite 1050
Montréal (Québec) H3G 1J1
Télécopieur : (514) 843-4080
Internet : www.ejlb.qc.ca

LA FONDATION DE LA FAMILLE J.W. MCCONNELL

La Fondation de la famille J.W. McConnell

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 3L6
Téléphone : (514) 288-2133
Courriel : inquiries@mccconnellfoundation.ca
Internet : www.mccconnellfoundation.ca



Recyc-Québec

7171, rue Jean-Talon Est, bureau 200

Anjou (Québec) H1M 3N2

Téléphone : (514) 352-5002

Télécopieur : (514) 873-6542

Courriel : info@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Internet : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca



NI Environnement

911, rue Jean-Talon Est, bureau 325-B

Montréal (Québec) H2R 1V5

Téléphone : (514) 270-1102

Télécopieur : (514) 270-1104

Courriel : clients@ni-corporation.com

Internet : www.ni-corporation.com

Glossaire

A) Audit

Étude qui évalue un procédé de fabrication et de transformation ou l'exploitation d'un organisme au regard de sa performance environnementale.

B) Bois

Les résidus de bois se composent surtout de bois de charpente et de contreplaqué. On trouve aussi des morceaux de bois, des panneaux d'agglomérés, de la sciure, des copeaux, des résidus de meubles, de finition, d'armoires, des branches, des poteaux, etc.

C) Caractérisation des matières résiduelles

Processus de tri et de pesée de l'ensemble des matières résiduelles générées sur un site au cours d'une période donnée.

D) Compostage

Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour découper sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières putrescibles en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

E) Contaminant

Matière solide, liquide ou gazeuse susceptible d'altérer la qualité d'un produit. Un contaminant brisera l'homogénéité d'un déchet et rendra son réemploi ou son recyclage plus difficile.

F) Déchet

Matière résiduelle destinée à l'élimination.

G) Déchet ultime

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, dont le potentiel de récupération et de mise en valeur est nul compte tenu de la disponibilité et de la viabilité économique des technologies de traitement actuelles.

H) GES

Les plus importants gaz à effet de serre produits naturellement sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone et le méthane. Les rejets dus à l'activité humaine concernent les 6 gaz suivants, visés par le protocole de Kyoto: dioxyde de carbone, méthane, oxyde nitreux, hydrofluorocarbones, hydrocarbures perfluorés et hexafluorure de soufre.

I) Incinération

Élimination des matières résiduelles par combustion, dans un équipement destiné principalement à cette fin.

J) Matière putrescible

Matière organique susceptible de pourrir.

K) Matière recyclable

Matière secondaire pouvant être utilisée dans un procédé manufacturier en remplacement d'une matière vierge.

L) Matière résiduelle

Tout résidu solide ou liquide d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation ou tout matériau, substance ou produit abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

M) Matière secondaire

Résidu récupéré, conditionné ou non, qui peut être utilisé dans un ouvrage ou un procédé de fabrication.

N) Mise en valeur

Action de réintroduire une matière résiduelle dans le cycle de production et de consommation par la réutilisation, le recyclage, le compostage ou toute autre transformation physique, chimique ou thermique dans le but ultime de tirer de nouveau partie de cette matière.

La valorisation énergétique, qui utilise la combustibilité des matières pour produire de l'énergie, peut être considérée comme de la mise en valeur de dernier recours.

O) PVM

Terme générique désignant les contenants recyclables de plastique rigide, de verre, de métal et d'aluminium non consigné.

P) Récupération

Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Q) Récupération à la source

Opération par laquelle les matières recyclables sont ramassées à l'endroit même où elles sont produites ou utilisées.

R) Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

S) Réduction à la source

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

T) Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

U) Réutilisation

Réemploi d'un objet ou d'une matière.

V) SARIMM

Service d'aide aux réfugiés et immigrants du Montréal métropolitain.

W) Valorisation

Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération, ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.

X)

Y) Zone

Les quantités et les types de matières résiduelles produites peuvent différer grandement entre divers lieux de production, comme les bureaux et les aires publiques.

Z) Les 3RV

Réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation.

Bibliographie

- [1] Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1998.
- [2] Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2000.
- [3] Dugast, Samuel et Perreault, Eric. *Vers un hôpital plus respectueux de l'environnement : programme Ecopital*. Université de Sherbrooke, 1995.
- [4] Hancock, Trevor. *Doing less harm : assessing and reducing the environmental and health impact of Canada's health care system*. Canadian Coalition for green health care, 2001.
- [5] Ministère de la Santé du Québec. *Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec, 2005.
- [6] CLSC Côte-des-Neiges. *Rapport annuel du CLSC CDN 2002-2003*. Montréal : CLSC Côte-des-Neiges, 2003.
- [7] CLSC Côte-des-Neiges. *Rapport annuel du CLSC CDN 2003-2004*. Montréal : CLSC Côte-des-Neiges, 2004.
- [8] Richard, Frédéric. *Caractérisation des matières résiduelles au CLSC Côte-des-Neiges*. Montréal : Norme Internationale Environnement, 2004.
- [9] Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. *Loi sur la qualité de l'environnement*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec, 2005.